

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication : 13/07/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-7-6-7

Séance du vendredi 6 juillet 2012

### **LEVEE DE LA DECHEANCE TRIENNALE ET PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente
- VU le règlement financier adopté par délibération n° CG-2011-2-1-5 du 14 avril 2011
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- de proroger le délai de validité des opérations figurant au tableau inclus au rapport jusqu'au 31 octobre 2012 ;
- d'autoriser le paiement du solde des subventions aux syndicats mixtes d'Aménagement des stations de Montagne de la Vallée de Munster d'une part, et au syndicat mixte d'Aménagement du Markstein Grand-Ballon d'autre part, dans la limite des montants figurant au tableau inclus au rapport, jusqu'au 31 octobre 2012.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions